

# CARTE DE RÉSIDENT – ENFANT ou MEMBRE DE FAMILLE de RÉFUGIÉ ou de BÉNÉFICIAIRE de la PROTECTION SUBSIDIAIRE

Mise à jour : janvier 2021

## CONDITIONS D'OBTENTION D'UN TITRE DE SÉJOUR

articles : L.314-11-8°, L.313-25 du CESEDA

Un titre de séjour est délivré :

- au conjoint, partenaire ou concubin qui a été autorisé à entrer en France avec un visa D portant la mention « réunification familiale »
- au conjoint ou partenaire de PACS à condition que la vie commune continue, et que le mariage ou le PACS soit postérieur à l'introduction de la demande d'asile et célébré depuis au moins un an
- à l'enfant devenu majeur d'un réfugié ou d'un protégé
- au parent d'un enfant qui bénéficie d'une protection à titre personnel

En dehors de ces cas, le dossier sera rejeté.

## LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE – Ne pas envoyer d'originaux

### Documents à fournir dans tous les cas

- Le dossier de demande de titre de séjour dûment complété et signé

#### État-civil et statut

- Passeport (pages d'identité, des visas et des cachets d'entrée et de sortie) ou tout document justifiant de votre état civil et de votre nationalité
- 3 photographies d'identité normées
- Décision de l'OFPRA ou de la CNDA qui accorde la protection (réfugié, ou protection subsidiaire) au membre de famille
- Titre de séjour du membre de famille qui possède la protection

#### Pour un conjoint ou un partenaire de PACS :

- Acte de mariage, PACS, et acte-s d'état-civil ou jugement-s lié-s à une modification de la situation (divorce, nouvel enfant...)
- Signature d'une déclaration de communauté de vie au guichet (présence obligatoire des deux membres du couple)

#### Pour un enfant ou un ascendant d'un protégé :

- Justificatif du lien familial avec le réfugié ou le protégé subsidiaire : acte de naissance avec filiation
- Livret de famille des parents

#### Hébergement :

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture gaz, eau, électricité, téléphonie fixe ou internet, taxe d'habitation, bail) – ou, si hébergement chez un tiers : attestation d'hébergement, facture de moins de 6 mois et copie de la pièce d'identité de l'hébergeur

#### Timbres fiscaux :

- Visa D ou 200 €** pour la régularité du séjour

### À DÉPOSER LORS DU RETRAIT DE VOTRE TITRE DE SÉJOUR

**25 € en timbres fiscaux pour une première délivrance**  
**225 € en timbres fiscaux pour un renouvellement**